CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Convention relative au partenariat dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile avec le CH Edouard Toulouse

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 28 04

PRESENTATION

Le Conseil départemental a la charge, au titre des missions de PMI, d'assurer des actions de prévention médico-psycho sociale en direction des enfants et de leur famille en lien avec les services hospitaliers, les intersecteurs de pédopsychiatrie et la médecine libérale.

Plusieurs textes réglementaires ces dernières années sont venus promouvoir un partenariat actif entre les différents acteurs de santé afin d'améliorer la continuité des soins.

Ainsi dans le champ de la périnatalité une meilleure prise en compte de l'environnement psychologique de la naissance est préconisée en proposant la mise en place de collaborations médico-psychologiques et la construction de réseaux en périnatalité.

L'objectif est de renforcer la prévention des troubles du développement psycho-affectif et relationnel des enfants en améliorant dès la grossesse la sécurité émotionnelle des parents.

Dédiés aux actions de prévention et de promotion de la santé, les personnels de PMI sont souvent en 1^{ère} ligne pour le dépistage des troubles très précoces en santé psychique et ont ainsi une part importante dans les premiers soins du fait de leur proximité physique avec les familles et leurs enfants.

La naissance d'un enfant peut constituer un facteur de risque : les problèmes de santé périnataux mobilisent les services de psychiatrie de l'enfant et de l'adulte. Certaines mères peuvent présenter des troubles graves dans le post-partum dont la détection permet d'éviter les effets péjoratifs sur l'enfant.

Les besoins de soins en direction des femmes souffrant de psychoses puerpérales et autres maladies mentales post-natales sévères, nécessitent d'anticiper l'arrivée d'un bébé et impliquent une prise en charge spécifique et souvent pluri-institutionnelle.

Ainsi les services de santé mentale sont régulièrement sollicités par les professionnels de santé de la PMI et du champ social (MDS).

OBJET DU RAPPORT

Le projet de convention de partenariat présenté dans ce rapport concerne le CH Edouard Toulouse. En effet parmi le public du centre et du nord de la ville de Marseille, couvert par les intersecteurs du CH Edouard Toulouse, les familles en situation vulnérable sont nombreuses que ce soit au plan de la santé ou des conditions de vie socio-économiques.

Les services de la DPMISP et le pôle de pédopsychiatrie ont retenu en commun plusieurs axes de collaboration dans les domaines de la périnatalité, de la petite enfance et du soutien à la parentalité en lien également avec le secteur de psychiatrie adulte.

L'objectif de la convention proposée est de répondre conjointement aux besoins de santé psychique du public reçu en protection maternelle et infantile sur un territoire partagé par les deux institutions.

Secteurs couverts par le centre hospitalier Edouard Toulouse :

- 1^{er}-2è-3è-13è-14è-15è-16è arrondissements de Marseille ainsi que les communes de Septèmes-Les-Vallons et des Pennes-Mirabeau.

Territoires du Département :

- PMI-MDS Pressensé (1^{er}), Littoral (2^{ème}), Bouès (3^{ème}), Vallon de Malpassé (13^{ème}), Nautile (13^{ème}), les Flamants (14^{ème}), la Viste (15^{ème}), l'Estaque (16^{ème}), Centre d'Education et de Planification Familiale de la Joliette (2^{ème}), de Bouès (3^{ème}), du Nautile (13^{ème}) des Flamants (14^{ème}).

Dans l'intérêt du public, les deux institutions poursuivront une collaboration pour développer des projets conjoints :

Plusieurs axes de collaboration ont été retenus dans les domaines :

- de la périnatalité
- de la petite enfance
- du soutien à la parentalité en lien également avec le secteur de psychiatrie adulte

Les services concernés par la présente convention ont pour objectif de pérenniser et développer des actions de partenariat à visée de prévention et de soin, à élaborer en fonction des territoires, de façon à offrir à l'ensemble de la population un service public de santé psychique adéquat.

PROPOSITION

Il est proposé d'adopter la convention avec le Centre Hospitalier Edouard Toulouse relative au partenariat en matière de suivi psychiatrique et pédopsychiatrique de la mère et de l'enfant dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile.

Cette convention n'a pas d'incidence financière pour le Département.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL